

Paris 2013, année de **INFOS** congrès pour le SNCL-FAEN

Le congrès du SNCL-FAEN s'est tenu à Paris les 30 et 31 janvier derniers. Il ne s'agit pas d'un évènement syndical anodin, mais d'un **vrai moment de dialogue et d'émulation** autour de nos principes et nos revendications qui sont alors remises sur le métier et actualisées.

C'est un lieu de débats parfois vigoureux où chacun défend son point de vue avant de s'entendre sur un ensemble de résolutions consensuelles. Pendant ces deux jours, **de nombreuses améliorations et avancées ont été apportées à nos textes grâce aux efforts de chacun**, prouvant que le SNCL-FAEN sait réagir face à son époque et à la mutation rapide du métier de professeur dans notre société.

La prise en compte des difficultés des agents contractuels, ou l'enrichissement de nos revendications concernant les professeurs agrégés montrent que notre syndicat sait aussi se faire attentif à tous les corps qui composent notre grande famille professionnelle.

Ce congrès a vu aussi **l'élection d'un nouveau Bureau National**, resserré et rajeuni, qui devra faire face aux défis de notre avenir syndical, **dans la perspective des élections professionnelles, échéances qui nous attendent en 2014 !**

Vous trouverez prochainement les textes adoptés par le congrès sur le site internet du SNCL, dans la rubrique « **Nos revendications** ».

12 février, après la grève...

Environ 36% (selon le Ministère) à 58% des enseignants étaient en grève le 12 février pour protester contre le projet de loi d'orientation de Vincent Peillon. **Ces chiffres montent à 62% et 80% dans la capitale**, où le mouvement comme ailleurs a été très suivi par les enseignants du premier degré.

Cette grève a surtout permis **d'attirer l'attention de tous sur le projet de loi, qui n'apparaît plus comme consensuel**. La presse a ainsi pu mettre en avant l'aspect problématique du transfert de compétences entre Etat et collectivités inclus dans cette loi.

Internats d'excellence : le bilan

L'Institut Français de l'Éducation (IFE) vient de publier son rapport sur le programme des Internats d'Excellence. **Les résultats montrent certains succès**, notamment en termes de motivation des élèves, de gain de confiance en soi, et d'amélioration chiffrée des résultats scolaires permettant aux jeunes ainsi encadrés **d'accéder à une orientation choisie, plutôt que subie**.

Pour autant, **le bilan reste problématique en bien des domaines : individualisme, élitisme, terrain d'expérimentation assez flou**, complaisance des responsables de l'éducation prioritaire en zone sensible, dédouanés par ces programmes qui leur servent d'alibi et créent de fait une injustice pour tous les autres élèves scolarisés dans le parcours classique, en total échec scolaire.

Le coût humain et financier, les doctrines parfois discutables des encadrants et de leurs sanctions, ainsi que l'esprit de compétition qu'on y développe constituent sans doute des points encore plus discutables, selon ce même rapport.

Cependant, les efforts considérables consentis par les enfants dans ces programmes **rendraient dangereux tout arrêt brutal des internats d'excellence**. L'expérimentation est donc appelée à continuer...

NOUS CONTACTER

Syndicat National des Collèges et des Lycées

Informez-vous régulièrement

Syndicat affilié à la F.A.E.N.

13, avenue de Taillebourg
75 011 PARIS



Tél. : 01 43 73 21 36
Mèl : sncl@wanadoo.fr



www.sncl.org



www.faen.org



Quel avenir pour les langues régionales ?

Où en sont les Emplois d'Avenir Professeur ?

Interrogé par le député Paul Molac le 29 janvier dernier, Vincent Peillon s'est dit favorable à la ratification de la charte des langues régionales, et à des avancées « dans le sens de la pratique des langues régionales ». Il s'est également déclaré « prêt à ce que les conventions entre l'Etat et les régions, qui permettent de traiter ces sujets, soient étendues ».

Le député interpellant le ministre à l'Assemblée nationale a fait remarquer que le projet de loi d'orientation pour la refondation de l'école ne faisait aucune mention de ces langues et de leur enseignement. Il a aussi déploré de nombreuses réticences sur le terrain, de la part de « certains inspecteurs ou recteurs » à appliquer la circulaire existante, alors que selon lui aucune loi française ne donne pour l'heure de réel « statut aux langues régionales » qui demeurent dans une « insécurité juridique ».

Il convient néanmoins de rappeler que l'article 75-1 de la Constitution fait mention de ces langues régionales. Par ailleurs, les lois Jospin (1989) et Fillon (2005) ont renforcé le consensus national à leur sujet.

A l'heure actuelle, on estime que près de 300 000 élèves en France suivent un enseignement de ce genre, dont plus de 70 000 dans le cadre d'un enseignement bilingue « français/langue régionale ». Il s'agit donc d'une réalité que l'école de demain, en dehors de tout débat idéologique, ne peut pas occulter.

Jeudi dernier devant la presse, le Premier ministre s'est déclaré très optimiste à propos du recrutement des Emplois d'Avenir Professeur. « Nous avons ouvert 4 000 postes en janvier et nous en sommes à plus de 2 500 [signés]. D'ici à trois semaines, nous en serons à 4000 », a ajouté Vincent Peillon. L'objectif est d'atteindre les 18 000 postes sur trois ans...

QUI BENEFICIE DU SYSTEME ?

Les Emplois d'Avenir Professeur permettent aux étudiants boursiers sur critères sociaux, entre la deuxième année de licence et la première année de master et se destinant aux métiers du professorat, d'exercer « une activité d'appui éducatif » dans les établissements scolaires. En échange de ce travail, ces étudiants toucheront une aide de 900 euros par mois. Ils s'engagent à passer ensuite les concours de l'enseignement.

QUELQUES CHIFFRES...

Selon le dossier de presse, « 46,6 % des premiers EAP ont été recrutés dans le premier degré, et 53,4 % dans le second degré », et « deux tiers ont été recrutés dans les disciplines identifiées comme prioritaires : 24 % sont des étudiants en lettres, 18 % en mathématiques, et 20 % des étudiants en anglais ou en allemand ».

La moitié des étudiants déjà retenus sont au niveau L2 de leur cursus scolaire, un tiers en L3 et 17% en 1ère année de Master. Il faut encore noter la volonté de ces étudiants de rejoindre l'enseignement public à une écrasante majorité : seuls 5 % des candidats souhaitent aller vers l'enseignement privé sous contrat, et 1 % iront dans un établissement agricole.

